

DECRET N° 2011-798 DU 29 DECEMBRE 2011

portant nomination dans les Cours d'Appel.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Vu** la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature du 26 novembre 2011 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire 06 décembre 2011.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés respectivement dans les Cours d'Appel, les Magistrats dont les suivent. Il s'agit de :

BV

ett

A la Cour d'Appel de Cotonou

- Président :
 - Monsieur **Godonou Félix DOSSA**
- Conseillers :
 - Monsieur **Emmanuel René TCHECHENIGBO**
 - Madame **Michèle Odette Andrée CARRENA**

A la Cour d'Appel d'Abomey

- Conseiller
 - Madame **Geneviève BOKO épouse NADJO**

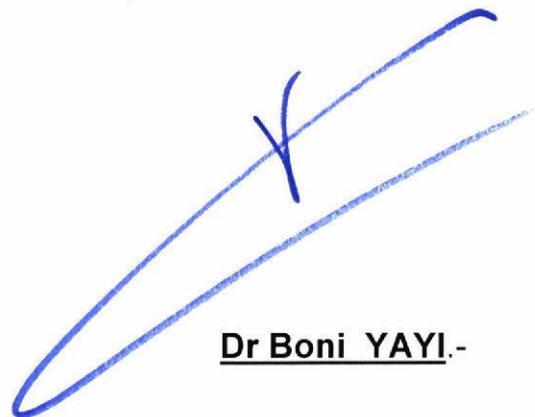
A la cour d'Appel de Parakou

- Substitut du Procureur Général
 - Madame **Thérèse KOSSOU**
- Conseiller
 - Madame **Héloïse Baï HESSOUH**

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 229 décembre 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

CW

eth

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et des Droits de l'Homme,
Porte-Parole du Gouvernement,

Alayi Addidjatou MATHYS

Akuavi Marie-Elise Christiana GBEDO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MEF 4 GS/MJLDH-PPG 4 AUTRES
MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSES 6 01 JO 1.-